

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2015

En vertu de l'article L 2121-14 alinéa 1 du C.G.C.T., la séance est ouverte à 18 H sous la présidence de M. Claude SAGOT, Premier Adjoint au Maire.

Le procès-verbal du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité.

M. Patrice DUPRAY rend hommage à Mme Jacqueline LESOYMIER, âgée de 90 ans, qui a beaucoup œuvré dans le cadre du jumelage à Grand-Couronne et dans le milieu associatif. Le Conseil Municipal lui décerne la médaille d'honneur de la Ville de Grand-Couronne.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Décide de supprimer l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) aux termes prévus au titre I de l'article 1382 E du Code Général des Impôts, dans les conditions prévues au titre II du même article.

Fin de séance, à 18 H 25.

Grand-Couronne, le 21 janvier 2015.



Pour Le Maire empêché,

Claude SAGOT,
Premier Adjoint au Maire.